

Conditions de ventes uniformes pour les ventes online sur biddit.be

Conditions de vente complémentaires

Le treize janvier deux mille vingt-cinq, je soussignée, Virginie DROULEZ, notaire à La Louvière, à la requête de :

modifie les conditions de vente de la vente online sur biddit.be du bien décrit ci-dessous, dressées le 24 octobre 2024 comme suit, surplis de l'acte restant inchangé :

« **Début et clôture des enchères**

Le jour et l'heure du début des enchères est le **mercredi 12 février 2025 à 15 heures**

Le jour et l'heure de la clôture des enchères est le **jeudi 20 février 2025 à 15 heures**, sous réserve d'éventuelles prolongations, conformément à l'article 9 des conditions générales, en raison du sablier et/ou d'un dysfonctionnement généralisé de la plateforme d'enchères.

Jour et heure de signature du PV d'adjudication

Sauf instruction contraire du notaire et sauf retrait du bien de la vente, le procès-verbal d'adjudication sera signé en l'étude du notaire le **jeudi 27 février 2025 à 14 heures.** »

Description du bien

Commune de MANAGE - première division

Une maison avec dépendances et jardin, sise rue Parmentier, 36 (ancien 53), cadastrée selon titre section A numéro 168/g 9 et selon extrait récent de matrice cadastral section A numéro 0168G9P0000, pour une contenance selon titre et cadastre récent de neuf ares quatre-vingts centiares.

Revenu cadastral connu : 1.522,00 euros

Confirmation de l'identité

Le notaire soussigné confirme que l'identité des parties lui a été démontrée sur la base documents requis par la loi.

Droit d'écriture

Droit de cinquante euros, payé sur déclaration par notaire DROULEZ.

Les parties déclarent avoir pris connaissance du projet depuis plus de 5 jours ouvrables.

DONT PROCES-VERBAL, établi en mon étude à La Louvière, à la date précitée, et après lecture intégrale et commentée de cet acte, signé par les comparants dument représentés comme dit ci-dessus et moi-même, notaire.

(Suivent les signatures)

Pour expédition conforme.



